UNITED NATIONS NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: C.N.131.1986.TREATIES-3 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LES CONDITIONS
D'IMMATRICULATION DES NAVIRES
CONCLUE A GENEVE LE 7 FEVRIER 1986

PROPOSITION DE RECTIFICATION DE L'ORIGINAL DE LA CONVENTION
(TEXTE RUSSE) ET DES COPIES CERTIFIEES CONFORMES

En référence à la notification dépositaire C.N.87.1986.TREATIES-2 du 14 mai 1986 le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Il est apparu que le texte authentique russe de la Convention comportait certaines insuffisances ou imprécisions.

Conformément à la pratique établie, le Secrétaire général se propose, sauf objection de la part des Parties intéressées, d'effectuer dans le texte russe de l'original de la Convention les corrections nécessaires, dont on trouvera ci-joint le texte en annexe, lesquelles corrections s'appliqueront également aux copies certifiées conformes de la Convention.

Suivant ladite pratique, toute objection doit être communiquée au Secrétaire général dans les 90 jours à compter de la date de la présente communication.

Le 30 juillet 1986

A l'attention des services des traités des ministères des affaires étrangères et des organisations internationales intéressées

CORRESPONDENCE UNIT JUNE 1986

39 MEMBER STATES plus 5 NON-MEMBERS

FRENCH AND SPANISH PLUS ANNEX

ALBANIA
ALGERIA
ARGENTINA

BELGIUM
BENIN
BURKINA FASO

BURUNDI
CAMEROON
CAPE VERDE

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
CHAD
COMOROS

CONGO
COTE D'IVOIRE
DEMOCRATIC KAMPUCHEA

DJIBOUTI
EQUATORIAL GUINEA
FRANCE

GABON
GUINEA

GUINEA-BISSAU
HAITI
ITALY

LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC
LEBANON
LUXEMBOURG

MADAGASCAR
MALI
MAURITANIA

MOROCCO
NIGER
PARAGUAY

ROMANIA
RWANDA
SAO TOME AND PRINCIPE

SENEGAL
TOGO
TUNISIA

ZAIRE

NON MEMBER-STATES

HOLY SEE
LIECHTENSTEIN
MONACO
SAN MARINO
SWITZERLAND

tch/

tch